AMÉNAGER LES ZONES D'ACTIVITÉS EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT

DESCRIPTION

Les élus communautaires de l'agglomération de Fougères ont adopté, en décembre 2022, un guide de bonnes pratiques à destination des entreprises qui s'installent ou s'étendent dans une des zones d'activités du territoire. Ce guide met l'accent sur les enjeux environnementaux, économiques et sociétaux.

Les entreprises, dans une vision de long terme, sont incitées à la sobriété pour aider au développement durable du territoire. Le guide prodigue des conseils sur les différents aspects de l'aménagement, comme l'architecture, avec les matériaux à privilégier et les questions d'esthétiques pour favoriser un aménagement harmonieux du territoire.

Il inclut également l'environnement, avec des aides sur la préservation de la faune et de la flore locale, et la gestion de l'eau. Pour le moment, il ne s'agit pas d'un règlement mais d'un guide non contraignant, qui doit servir à orienter les aménagements, bien qu'il puisse être amené à évoluer.



CONTACT

- CA Fougères Agglomération, 2022
- Communauté d'Agglomération : 02

THÉMATIQUES

Attractivité du territoire / Développement économique Environnement & Urbanisme / Développement durable

REPÈRES

8,25

